canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15_POS_153
Déposé le : 08.12.15
Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat implique pour le Conseil d'Etat de rédiger un rapport détaillé sur une problématique. Il peut suivre deux procédures différentes :

a) le renvoi à une commission si l'auteur demande le renvoi du postulat à l'examen d'une commission moyennant qu'il soit signé par au moins vingt députés. Ou sur demande d'un député ou du CE et après décision du GC, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission. Dans ce cas, il n'y a pas de débat, mais seulement un développement oral de la motion par son auteur. Ensuite, la commission rédige un rapport qui est ensuite soumis au GC. Ce dernier décide soit de la non prise en considération du postulat, soit de la prise en considération (totale ou partielle) du postulat. Dans ce dernier cas, le postulat est renvoyé au CE, chargé de rédiger un rapport. Enfin, le rapport est soumis à une commission, qui rapport au GC. Ce dernier débat et statue sur le rapport. En cas de refus du rapport du CE par le GC, l'objet est renvoyé au CE pour complément d'analyse et nouveau rapport, qui devient définitif, lors de son examen au plénum

b) la prise en considération immédiate le GC débat et statue sur la prise en considération (totale ou partielle) ou non du postulat. Si le postulat est pris en considération, il est alors renvoyé au CE chargé de rédiger un rapport. Le rapport est soumis ensuite à une commission, qui rapporte au GC. Ce dernier débat et statue sur le rapport. En cas de refus du rapport du CE par le GC, l'objet est renvoyé au CE pour complément d'analyse et nouveau rapport, qui devient définitif, lors de son examen au plénum.

Titre du postulat

Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 2e observation présentée au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) dans le cadre du rapport de gestion 2014 et intitulée : Collaboration entre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la Direction des systèmes d'information (DSI) concernant la gestion du dossier informatique des apprentis

L'observation présentait le constat suivant :
Depuis plusieurs années, la Commission de gestion a relevé des problèmes à propos de la gestion informatique du dossier des apprentis. Le projet visant à résoudre ces problèmes ne semble pas avancer à satisfaction des services concernés (DGEP et DSI). Les tensions perdurent malgré l'urgence à trouver des solutions.

– Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, en donnant les points de vue des différents services concernés, sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour améliorer la collaboration entre la DGEP et la DSI afin d'accélérer la mise en place du nouveau logiciel.

Malgré la prise de conscience du Conseil d'Etat sur la nécessité :

1- d'une meilleure collaboration interservices et de son suivi
2- de la pertinence d'implémenter, avec un accompagnement adéquat, un nouveau logiciel répondant aux besoins des utilisateurs concernés soit enseignants et milieux professionnels,

il n'a néanmoins pas été répondu à la COGES sur la question du délai pour la mise en œuvre d'un nouveau logiciel qui figurait pourtant expressément dans le texte de l'observation. Année après année, la COGES revient avec cette question car les tensions perdurent en raison des problèmes qui n'ont pas trouvé de solution (par exemple, l'accessibilité directe au dossier des apprentis par les maîtres d'apprentissage ou encore l'extraction des données nécessaires au suivi des apprentis). La commission de gestion souhaite aujourd'hui une feuille de route de nature à résoudre les problèmes tant techniques que collaboratifs et comportant un calendrier précis.

Développement

Commentaires

Conclusions			
Souhaite développer	☐	Ne souhaite pas développer	☐
Renvoi en commission	☐	Prise en considération immédiate	☐

Nom(s) et prénom(s)	Signature(s)
Valérie Schwaar	